



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Mars 2026 à 19 heures 30

*suivant convocation aux Membres  
en date du 23 mars 2026*

**Présidence** : Le Maire, Vincent STRICH

**Membres présents** : Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE ; Clémence CODIROSSO ; Serge DENTZ ; Sophie DIENER ; Christian ENTZ ; Mélissa HELGEN ; Pierre MALATRÉ ; Florence PION ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ et Denis WACH.

**Membre absent excusé** : Mmes Laëtitia MELLÉ ; Fabienne MARTIN et M. Germain JUNG.

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie DIENER

*Début de séance : 19h37*

0-0-0-0-0-0-0-0

### **PROCURATION.S**

Mme Fabienne MARTIN donne pouvoir à Mme Sonia SCHMITZ ;  
M. Germain JUNG donne pouvoir à M. Vincent STRICH ;  
Pour les représenter au Conseil municipal du 30 mars 2026 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tout vote, signer tout document, et généralement faire le nécessaire.  
Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

### **1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance**

Le Conseil municipal nomme Mme Sophie DIENER en qualité de secrétaire pour cette séance.  
Avis favorable à l'unanimité

### **2/ ACCEPTATION du dernier P.V.**

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 20 mars 2026 relatif à l'élection du maire et des adjoints ; le procès-verbal a été signé immédiatement à l'issue de la réunion.  
Aucune remarque n'est formulée quant à ce précédent procès-verbal.  
Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 14 voix POUR (12 + 2 procurations).

### **3/ NOMINATION du CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des Membres du Conseil municipal,  
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à un conseiller délégué,

Le Maire propose que :

A compter de ce jour et pour toute la durée de son mandat, **Monsieur Germain JUNG**, Conseiller municipal soit nommé « Conseiller municipal délégué » pour intervenir dans les domaines suivants :

- Voirie ; réseaux divers et entretien des chemins agricoles.

A cet effet, cette délégation lui est donnée pour présider, le cas échéant, les séances des commissions respectives et pour signer toute correspondance et toute pièce résultant de l'exercice de ses fonctions.  
Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 14 voix POUR (12 + 2 procurations).

### **4/ VOTE des INDEMNITÉS au maire, aux adjoint.es et au conseiller délégué**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire, aux adjoint.es et au conseiller délégué, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par vote à la majorité absolue et avec effet à la date du 20 mars 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, Adjoint.es et conseiller délégué de la manière suivante :

*Indemnité du maire : **39,80 %** de l'indice brut 1027, soit **1 635.99 €** bruts mensuels (Population de 500 à 999 habitants = 44,30 % de l'enveloppe globale mensuelle, soit 1 820.96 € bruts)*

*Indemnité des adjoint.es : **10.31 %** de l'indice brut 1027, soit **423.79 €** bruts mensuels (Population de 500 à 999 habitants = 11.77 % de l'enveloppe globale mensuelle, soit 483.81 € bruts)*

*Indemnité du conseiller délégué : **10.31 %** de l'indice brut 1027, soit **423.79 €** bruts mensuels (Population de 500 à 999 habitants = 11.77 % de l'enveloppe globale mensuelle, soit 483.81 € bruts)*

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 14 voix POUR (12 + 2 procurations) pour le versement des indemnités au maire, aux adjoint.es et au conseiller délégué.

## **5/ MISE en PLACE des COMMISSIONS COMMUNALES :**

Voir tableau joint en annexe.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 14 voix POUR (12 + 2 procurations) pour la constitution de ces commissions et les nominations.

## **6/ NOMINATION des DÉLÉGUÉS appelés à siéger au sein des STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

Voir tableau joint en annexe.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 14 voix POUR (12 + 2 procurations) pour la constitution de ces commissions et les nominations.

## **7/ Urbanisme**

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.26.0004@ (CUa) présenté par la SCP Guy et Barbara GREWIS, notaires à Hégenheim, pour un terrain situé au 3 rue des Seigneurs, en section n° 01, parcelle n° 264, d'une contenance de 436 m<sup>2</sup>.

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.26.0005@ (CUa) présenté par la SCP Guy et Barbara GREWIS, notaires à Hégenheim, pour un terrain situé au 3 rue des Seigneurs, en section n° 01, parcelle n° 264, d'une contenance de 436 m<sup>2</sup>.

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.26.0006@ (CUB) présenté par la société DAGON IMMOBILIER SAUSHEIM, pour un terrain situé au 94 rue Principale, en section n° 02, parcelle n° 395, d'une contenance de 479 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0006@ présentée par M. David BROEGLIN, pour la réfection du toit et l'installation de panneaux photovoltaïques au 28 rue de Rantzwiller, en section n° 20, parcelles n° 309 et 311 d'une contenance totale de 2348 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0007 présentée par M. Michel DURSKI, pour l'installation d'une clôture au 34 rue de Flaxlanden, en section n° 16, parcelles n° 540 et 543 d'une contenance totale de 863 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0008 présentée par M. Agron BERISHA, pour l'installation d'une clôture au 36 rue de Flaxlanden, en section n° 16, parcelle n° 535 d'une contenance de 849 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0009@ présentée par M. Mathieu GROELLY, pour le déplacement de sa piscine au 16 rue des Loups, en section n° 03, parcelles n° 363, 365 et 367 d'une contenance totale de 2606 m<sup>2</sup>.

Permis de construire n° PC.68324.26.0001@ présenté par M. Sébastien PIERSON, pour la construction d'une maison d'habitation rue du Winzerhaus, section n° 02, parcelles n° 99 et 100 d'une contenance totale de 1707 m<sup>2</sup>.

## **8/ Travaux**

Circulation, rue de la Fontaine : les travaux d'aménagement et de sécurisation, rue de la Fontaine auraient dû commencer à compter de ce jour mais selon un mail reçu de la société SIGNATURE, les conditions météorologiques ne le permettent pas. Les travaux sont toutefois programmés et se feront dès que possible.

Des chicanes seront installées à hauteur des habitations et un marquage horizontal sera effectué sur la route pour matérialiser un passage piétonnier.

Porte de la chaufferie de l'église : la porte qui menait anciennement à la chaufferie de l'église doit être remplacée.

Nous disposons d'un premier devis émanant de l'entreprise BOETSCH-SCHLOSSEREIN d'ALTKIRCH pour un montant TTC de 3 850,00 €. D'autres devis sont à demander.

Ordinateurs pour le service administratif : les ordinateurs devenus obsolètes doivent être remplacés. Le groupe ILOOS nous a transmis une offre de prix d'un montant de 4 203,00 € comprenant 2 ordinateurs portables avec NAS, stations d'accueil, moniteurs et disque dur.

M. MALATRE prendra contact avec d'autres prestataires (suggestion pour ARA Connect à SAUSHEIM).

## **9/ Activités des commissions**

Commission Finances : les prochaines réunions sont fixées aux jeudi 9 avril 2026 et lundi 13 avril à 18h30.

Le vote du budget se fera lors de la séance du Conseil municipal prévue pour le lundi 27 avril prochain.

Périscolaire : une rencontre est prévue le mardi 7 avril 2026 à 18h00 en présence des Foyers-Clubs du Haut-Rhin.

Plan Local d'Urbanisme : une réunion est prévue le mardi 14 avril 2026 à 19h00 en présence du bureau d'études OTE Ingénierie.

A ce sujet, le maire a rencontré le Sous-Préfet ainsi que la DDT pour aborder plusieurs points :

En premier lieu, il nous serait reproché de ne pas avoir tenu compte des remarques et demandes qui font suite à la réunion avec les PPA en 2024 ; or nous avons bien transmis plusieurs corrections de notre futur PLU suite à ces remarques.

Le point important est la réduction de l'imperméabilisation des sols. C'est-à-dire, une réduction des surfaces constructibles. Le maire a rappelé aux services de l'Etat que notre PLU est compatible avec le SCOT de Saint-Louis et que nous sommes dans un territoire dynamique avec le plus fort taux de développement de la Région Grand Est. Selon la DDT, nous avons toujours 8,6 ha de zone constructible ce qui est nettement supérieur à ce que peut prétendre notre commune. Le bureau d'études OTE Ingénierie n'obtient pas ce même chiffre ; il nous est demandé de réduire de 4,6 ha. Cela représente la presque totalité de nos surfaces d'extensions. Nous nous y opposerons malgré la menace de l'Etat précisant que nous nous exposons au risque d'aller au contentieux. De plus, Mme THAUVIN de la DDT nous indique qu'il serait judicieux de retravailler notre PADD entièrement, ce qui est hors de question.

Nous devons toutefois abonder notre document de quelques éléments comme de justifier de la capacité du réseau d'eau potable et de l'assainissement avec les services de SLA ou pour les questions de l'impact des coulées de boue sur notre commune et une étude hydraulique des bassins versants avec RHA (Rivières de Haute Alsace).

Dans notre document, nous avons intégré un emplacement réservé pour améliorer l'infiltration des eaux (lieu-dit "WEIHER" au croisement de la rue de la Fontaine et de la rue du Château). À cela se rajoute une incohérence relevée par le maire sur le fait que les coulées de boue n'ont aucun impact sur les zones 1AU contrairement à ce qui est supposé. Une étude hydrogéologique des zones 1AU serait aussi nécessaire.

On nous demande également une étude concernant le stationnement alors que les règles doivent changer fin mai 2026. Ce changement ne serait toutefois pas rétroactif comme l'étude environnementale.

Autres points à travailler, plus ou moins importants :

1. Les surfaces agricoles constructibles trop importantes (56,9ha) ;
2. Suite à la réunion de la CDPENAF (Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) en décembre, il faut corriger le document sur la surface maximale des bâtiments agricoles dans les zones agricoles constructibles (1'500m<sup>2</sup> au lieu de 1'000m<sup>2</sup>) ;
3. Améliorer la protection de la zone humide remarquable (située en limite de ban communal vers Obermorschwiller) ; Aucune construction publique ne doit être interdite. ;
4. Continuité des trames verte et bleue ;
5. Lieu-dit du "BRAND" (vers Flaxlanden), zone de captage des eaux de Steinbrunn-Le-Bas. Cette zone doit être mieux protégée contre les constructions agricoles et publiques ;
6. Protection du bâti ancien ;
7. La couleur des tuiles dans le secteur des ABF (Architecte des bâtiments de France) ;
8. Prévoir un emplacement réservé pour la future piste cyclable reliant Steinbrunn-Le-Bas.

Suite à l'étude environnementale, d'autres points seront à voir mais pas forcément à changer. Pour l'instant nous avons un avis favorable et il est important que chaque citoyen participe à l'enquête publique pour défendre nos travaux et donner un avis sur le document.

## **10/ Informations SLA**

L'installation du Conseil communautaire est prévue le mercredi 8 avril 2026 à 18h00 à la salle « Alain Girny » au SDIS de Saint-Louis.

## **11/ Informations/Divers**

Rencontre avec Mme Goux pour la propriété sis 43 rue Principale : le 26 mars dernier, le maire et Fabienne MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, ont rencontré Mme Adeline Goux de l'agence immobilière « LF Immo » de Buhl. Nous l'avons informée que nous transmettrons aux futurs acquéreurs le courrier-type qui indique que des travaux ne pourraient pas être réalisés.

Révision du PLU : l'enquête publique a débuté le lundi 23 mars dernier et sera clôturée le 23 avril 2026.

Règlement intérieur : à valider au mois de juin.

Référent déontologique : la nouvelle nomination du référent déontologique sera effectuée lors de la prochaine séance du CM.

Constitution de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) : le renouvellement se fait en même temps que les élections municipales. Une liste de 24 membres sera proposée lors de la prochaine séance du CM ; la délibération sera ensuite transmise à la Direction des Finances Publiques pour la nomination des 12 membres constituant cette commission.

Prochaines dates des CM : le rythme d'une séance par mois est maintenu, toutefois en raison des jours fériés du mois de mai, les prochaines séances pourraient se tenir ensuite les 1<sup>er</sup> ou 6 juin ainsi que le 6 juillet. En septembre, on devrait repartir régulièrement sur le 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois.

### **Informations de dates :**

Mardi 14.04.2026 à 16h00 : réunion pour le SCOT à la mairie de STEINBRUNN-LE-HAUT ;  
Mardi 14.04.2026 à 19h00 : réunion de travail pour le PLU, avec le bureau d'études OTE Ingénierie ;  
Présence indispensable ;  
Jeudi 04.06.2026 à 17h00 : installation du Comité syndical du Syndicat mixte du Sundgau oriental.

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 44 minutes  
La prochaine séance est prévue pour le 27 avril 2026 pour le vote du budget.

### **Signature des membres présents :**

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE:	Clémence CODIROSSO :	Serge DENTZ :
Sophie DIENER : <b><u>Secrétaire de séance</u></b>	Christian ENTZ :	Germain JUNG : <i>Par proc., Vincent STRICH</i>
Mélissa HELGEN :	Pierre MALATRÉ :	Fabienne MARTIN : <i>Par proc., Sonia SCHMITZ</i>
Laëtitia MELLÉ :	Florence PION :	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ :	Denis WACH :	

### **Délibérations :**

**N° 1 pour le point 03 :** nomination du conseiller délégué ;

**N° 2 pour le point 04 :** vote des indemnités au maire, aux adjoint.es et au conseiller délégué ;

**N° 3 pour le point 05 :** mise en place des commissions communales ;

**N° 4 pour le point 06 :** nomination des délégués appelés à siéger au sein des structures intercommunales.